



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lille, le 25 juin 2020

## LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

### CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 25 JUIN 2020



Depuis ce lundi 22 juin, nous sommes entrés dans la troisième phase du déconfinement. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations dont je souhaite vous faire part :

1. COVID-19 : l'aide de solidarité face à la crise est versée ce jeudi 25 juin à près de 550 000 jeunes précaires.
2. Consultez la page internet dédiée à l'opération « vacances apprenantes »
3. Mes conseils Covid : des conseils personnalisés pour lutter contre le virus

#### **1. COVID-19 : l'aide de solidarité face à la crise est versée ce jeudi 25 juin à près de 550 000 jeunes précaires.**

Près de 550 000 jeunes de moins de 25 ans, non-étudiants et bénéficiaires des aides aux logements, percevront cette aide de 200 €. Elle leur sera versée par les caisses d'allocations familiales ou les caisses de la mutualité sociale agricole directement sur leur compte ce jeudi 25 juin, sans n'avoir eu aucune démarche à faire. Il s'agit du deuxième volet de l'aide annoncées par le président de la République et le Premier ministre destinée à soutenir les jeunes en difficultés financière, 250 000 étudiants ayant pu être soutenus depuis le début du mois de juin par l'intermédiaire des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Si la crise du COVID-19 a bousculé le quotidien de tous les Français, elle a particulièrement pesé sur les conditions de vies et les ressources des plus précaires, à commencer par celles de jeunes qu'ils soient étudiants, salariés, en formation ou sans activité.

Cette aide de 200 € est à destination de 800 000 jeunes en difficulté financière du fait de la crise du COVID-19 et des conséquences du confinement, sur l'ensemble du territoire français.

Cette aide a déjà pu être versée depuis le début du mois de juin à 250 000 étudiants en difficultés financières, identifiés par leurs CROUS : les étudiants qui ont pu perdre leur emploi ou leur source de revenu du fait de la crise, les étudiants dans l'incapacité de rejoindre leur famille comme les étudiants ultramarins, etc.

Ce jeudi 25 juin 2020, ce sont 550 000 jeunes de moins de 25 ans non étudiants et bénéficiaires des aides au logement, quelle que soit leur situation d'activité, qui percevront cette aide de 200 €

## **2. Consultez la page internet dédiée à l'opération « vacances apprenantes »**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a créé une page dédiée à l'opération « Vacances apprenantes ». Elle repose sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances, dans le respect des consignes sanitaires.

Retrouvez toutes les informations sur cette opération et notamment l'aide exceptionnelle accordée aux accueils de loisirs sans hébergement mis en place par les communes sur la page dédiée :

<https://www.education.gouv.fr/ete-2020-des-vacances-apprenantes-pour-un-million-d-enfants-303834>

## **3. Mes conseils Covid : des conseils personnalisés pour lutter contre le virus**

La page internet <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/#introduction> vous permet d'obtenir en 3 minutes des recommandations pour votre santé et celle de vos proches en fonction de votre situation personnelle.

## **ANNEXES**

**Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.**

En appliquant les consignes suivantes :

### **Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels**

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

### **Consignes aux entreprises**

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr).

### **Consignes relatives aux voyages**

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

### **Les recommandations sanitaires**

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

**Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :**

**- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection** ;**

- éviter tout contact avec l'entourage ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

## **Accès à l'information**

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

**Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :**

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : [hautsdefrance.cci.fr/covid-19](http://hautsdefrance.cci.fr/covid-19)

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

**03 59 75 01 00**

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**